

Dernière mise à jour le 24 décembre 2018

# Les valeurs du Smic mensuel attendues au 1er janvier 2019

Suite à la revalorisation du Smic horaire, confirmée par la publication d'un décret au JO du 19 décembre 2018, et aux taux de cotisations salariales attendus au 1er janvier 2019, ...

## Sommaire

- Situation 1 : salarié avec activité à hauteur de la durée légale
- Valeur Smic mensuel brut
- Taux cotisations salariales attendus
- Valeur Smic mensuel net
- Situation 2 : salarié avec activité à 39 heures (dont heures supplémentaires)
- Valeur Smic mensuel brut
- Réduction cotisations salariales

Suite à la revalorisation du Smic horaire, confirmée par la publication d'un décret au JO du 19 décembre 2018, et aux taux de cotisations salariales attendus au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la présente actualité vous présente les différentes valeurs attendues des rémunérations à hauteur du Smic horaire qui en découlent.

## Situation 1 : salarié avec activité à hauteur de la durée légale

### Valeur Smic mensuel brut

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous obtenons la valeur suivante:

Rubrique	Nb heures	Taux horaire	Valeur brute
Salaires de base	151,67	10,03 €	1 521,22 €

### Taux cotisations salariales attendus

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (sous réserve de modifications éventuelles d'ici au 31 décembre 2018), les cotisations salariales seront appelées au taux de 20,84% pour un salarié non-cadre rémunéré à hauteur du Smic horaire (hors participation salariale à une mutuelle, prévoyance complémentaire ou retraite supplémentaire).

Ce taux est déterminé comme suit :

Cotisations	Taux
Assurance vieillesse de base	7,30%
CSG/CRDS	9,53% *
Retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO)	3,15%

CEG (AGIRC-ARRCO)	0,86%
TOTAL :	20,84%

\* 9,53% = [9,20% (CSG) + 0,50% (CRDS)]\* 98,25%

## Valeur Smic mensuel net

Compte tenu des éléments précédents, nous obtenons alors :

Rubriques	Nb heures	Taux horaire	Valeurs
Salaire de base	151,67	10,03 €	1 521,22 €
Salaire brut			1 521,22 €
Cotisations salariales obligatoires	20,84%		317,02 €
Salaire net			1 204,20 €

## Évolution du salaire net depuis 2013

Smic mensuel net en 2013	1.120,43 €
Smic mensuel net en 2014	1.128,70 €
Smic mensuel net en 2015	1.135,99 €
Smic mensuel net en 2016	1.141,61 €
Smic mensuel net en 2017	1.151,50 €
Smic mensuel net en 2018 (période 1 <sup>er</sup> janvier-30 septembre 2018)	1.173,60 €
Smic mensuel net en 2018 (période 1 <sup>er</sup> octobre-31 décembre 2018)	1.187,83 €
Smic mensuel net en 2019	1.204,20 €

## Situation 2 : salarié avec activité à 39 heures (dont heures supplémentaires)

### Valeur Smic mensuel brut

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, si nous retenons un taux de majoration de 25% et un lissage des heures supplémentaires, nous obtenons alors :

Rubrique	Nb heures	Taux horaire	Valeur brute
Salaire de base	151,67	10,03 €	1 521,22 €
Heures supplémentaires	17,33	12,54 €	217,27 €
Salaire brut			1.738,49 €

### Reduction cotisations salariales

Sous réserve de l'adoption du projet de loi « portant mesures d'urgence économiques et sociales », nous pourrions alors

obtenir les valeurs suivantes :

#### Valeur rémunération nette

Compte tenu des éléments précédents, nous obtenons alors :

Rubrique	Nb heures	Taux horaire	Valeur brute
Salaire de base	151,67	10,03 €	1 521,22 €
Heures supplémentaires	17,33	12,54 €	217,27 €
Salaire brut			1.738,49 €
Cotisations salariales obligatoires		20,84%	362,30 €
Reduction cotisations salariales HS		11,31 %	-24,57 €
<b>Calcul reduction: 11,31 % * 217,27 €: 24,57 €</b>			
Salaire net			<b>1.400,76 €</b>